

Déclaration internationale des éditeurs indépendants,

pour la protection et la promotion de la bibliodiversité

Paris, 1^{er} au 4 juillet 2007

Préambule

Le rôle des éditeurs indépendants en tant qu'acteurs essentiels de la diffusion d'idées, de la construction de l'être humain est aujourd'hui partout dans le monde gravement compromis. **La bibliodiversité** – la diversité culturelle pour le livre – **est en danger.**

Les éditeurs indépendants sont en effet touchés de plein fouet par la globalisation économique, qui favorise la financiarisation de leur secteur, dominé aujourd'hui par des grands groupes qui possèdent les supports, les moyens de communication et de diffusion. **La standardisation des contenus est en marche.**

La recherche du seul profit pousse l'édition vers une marchandisation qui n'est pas compatible avec la création et la diffusion des biens culturels. **Pourtant, le livre devrait être un bien public.**

Face à ces menaces, nous, 80 éditeurs indépendants de plus de 40 pays – dont des représentants de collectifs, regroupant au total plus de 330 maisons d'édition, réunis à Paris à la Bibliothèque Nationale de France du 1^{er} au 4 juillet 2007 en Assises internationales de l'édition indépendante, **réaffirmons notre volonté de résister et d'agir ensemble.**

Nous nous inscrivons pleinement dans les principes de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco, entrée en vigueur le 18 mars 2007. Nous souhaitons, pour le secteur culturel qui est le nôtre, contribuer concrètement à sa mise en œuvre. Nous considérons que l'Alliance que nous formons **est légitime à représenter et à défendre la bibliodiversité et l'édition indépendante**, en particulier auprès des organismes internationaux et des États engagés dans l'application de la Convention et la mise en place de politiques nationales du livre et de la lecture.

Déclaration

Nous dénonçons tout d'abord avec force **toute forme de censure**, qu'elle soit directe, indirecte ou qu'elle relève de l'autocensure. Nous nous déclarons pleinement solidaires de tous nos collègues éditeurs, des auteurs et de tous les autres professionnels du livre qui subissent aujourd'hui encore des formes d'intimidation, des violences morales ou physiques, des peines d'emprisonnement, mettant en danger leurs activités – voire leur vie. Nous constatons par ailleurs le développement de formes de censure moins directes, qu'elles relèvent de causes administratives (blocages en douane, taxes arbitraires, etc.), juridiques et financières, ou qu'elles découlent d'un mécanisme d'autocensure. Les phénomènes de concentration et de financiarisation du secteur éditorial, des médias et des moyens de communication

participent aussi directement ou indirectement au renforcement ou à la réapparition de formes de censure.

Nous constatons que les lois antiterroristes et sécuritaires ont amoindri depuis quelques années **la liberté d'expression partout dans le monde**; nous entendons lutter contre cette dégradation.

Nous sommes particulièrement alarmés par le manque de circulation des œuvres et des idées d'une culture à l'autre, notamment à travers le livre. Nous constatons par exemple que très peu de livres sont traduits vers l'anglais et vers l'arabe, alors que l'essentiel des traductions est issu d'œuvres du monde anglophone. Nous redoutons un repli identitaire et l'instauration durable d'une pensée dominante. Nous demandons unanimement et solennellement **la mise en place urgente de fonds et d'aides à la traduction** destinés avant tout aux éditeurs indépendants. Nous demandons à tous les États, à tous les pouvoirs publics, à tous les mécènes de mobiliser en urgence des ressources en faveur de traductions d'ouvrages, pour participer à la réinvention et au renforcement des liens entre les communautés humaines.

Nous restons convaincus que **les coéditions** représentent aussi un instrument utile au dialogue interculturel – principalement lorsqu'elles sont le fruit d'un engagement collectif se traduisant par des accords commerciaux solidaires. Nous nous engageons à poursuivre notre réflexion – enrichie par nos pratiques – sur la notion de «livre équitable».

Nous nous déclarons en faveur **de la souveraineté des États en matière de politiques culturelles**, politiques qui ne doivent toutefois pas nuire à la liberté d'expression et aux droits humains. Il faut que soit respecté, défendu, appliqué un droit souverain autorisant l'établissement de politiques et de lois en faveur du livre, protégeant et assurant la promotion des industries culturelles indépendantes. Cette souveraineté pourrait par exemple permettre l'instauration de lois fixant un prix unique, la mise en place d'encouragements fiscaux, le développement des bibliothèques et de la lecture publique, la protection et la promotion des librairies indépendantes, les achats publics de livres produits localement, l'instauration de tarifs préférentiels nationaux sur le transport des livres.

Le livre et l'édition font partie **d'un héritage culturel local mais aussi universel**; la diffusion des œuvres doit passer de façon prioritaire – surtout lorsque les niveaux de développement sont inégaux – par la coédition solidaire et la cession de droits. Nous encourageons également la publication en langues locales ou minoritaires; nous nous déclarons solidaires des éditeurs oeuvrant en leur faveur.

Nous demandons **la révision de l'accord de Florence**. Nous ne sommes pas opposés au principe de la libre circulation des livres; malheureusement elle s'opère trop souvent en défaveur des marchés et des industries locales et nationales. Il faut compenser les échanges déséquilibrés entre les pays fortement exportateurs de livres et les pays destinataires.

Nous appelons les associations ou les organismes institutionnels engagés dans **le don de livres** à la vigilance, afin que leurs activités ne pénalisent pas l'édition locale. Nous estimons qu'il est urgent de repenser le don de livres et ses mécanismes, de lui donner un nouveau sens, une modernité.

Il est impératif que les éditeurs indépendants puissent accéder aux marchés publics de leur pays. **L'édition scolaire** doit être prioritairement confiée aux éditeurs locaux indépendants, à la fois pour des raisons de développement économique de l'édition, mais aussi parce qu'il est crucial que les contenus soient conçus et produits localement.

Il nous semble essentiel que soit créé **un environnement fiscal favorable à l'industrie du livre**. Il s'agit en particulier d'adopter des taxes réduites sur le livre, mais aussi de détaxer au maximum l'importation des matières et des matériels essentiels à la fabrication du livre. Nous déplorons malheureusement que le protocole de Nairobi ne soit pas signé, ratifié ou respecté par tous.

Nous voulons réaffirmer notre interdépendance avec les acteurs de la chaîne du livre, les auteurs, les traducteurs, les libraires et les bibliothécaires. Nous nous sentons en particulier engagés dans une véritable communauté de destin avec **les libraires indépendants**. Nous n'oublions pas que les libraires indépendants sont, comme leurs homologues éditeurs, des agents culturels et sociaux fondamentaux pour l'information et la formation des personnes. Les éditeurs et les libraires doivent travailler ensemble à rendre visible leur indépendance et sa signification.

Dans certains pays, **la distribution** est en pleine dérégulation du fait de la concentration, menaçant ainsi toute la chaîne du livre. Nous appelons à la régulation des structures existantes et à la mise en place de structures alternatives de diffusion et de distribution.

Les bibliothèques publiques sont un maillon à part entière de la chaîne du livre ; par les acquisitions d'ouvrages, elles doivent refléter la diversité culturelle et permettre le renforcement de l'édition locale tout en remplissant leur rôle social de formation des lecteurs.

Il est fondamental que soient conçues et appliquées des lois équilibrées en matière **de droits d'auteur** – lois permettant à la fois de protéger les droits des créateurs tout en garantissant l'accès à la connaissance. Il s'agit avant tout d'empêcher le monopole de la connaissance et une trop grande appropriation privée du savoir. Par ailleurs, **l'accès aux nouvelles technologies** est fondamental; elles seront essentielles à la bibliodiversité.

Nous sommes conscients que, tout en luttant et revendiquant nos droits, il nous faut **affirmer dans le même temps nos devoirs et nos responsabilités** – qu'elles soient culturelles, sociales ou environnementales.

Au terme de ces quatre journées de travail en commun, nous constatons de nouveau que **notre Alliance est un espace précieux** de rencontres humaines, de dialogues et d'échanges culturels, de partages d'expériences, de mises en commun des savoir-faire professionnels, de conceptions et de mises en œuvre de projets éditoriaux innovants, d'élaborations d'actions de plaidoyer utiles à l'édition indépendante et à la bibliodiversité. Nous avons pleinement conscience d'être les acteurs premiers de nos projets et de nos réflexions.

Enfin, **nous appelons les éditeurs indépendants, partout dans le monde, à se regrouper**, au niveau national, mais aussi au niveau régional et international, dans des associations et des collectifs permettant de mieux défendre nos droits, de faire entendre nos voix. Ensemble, avec l'appui des pouvoirs publics, des mécènes, des

organisations internationales, nous entendons continuer à défendre et à promouvoir l'édition indépendante et la bibliodiversité.

Paris, mercredi 4 juillet 2007